



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Les présentes Conditions Générales de Location sont remises systématiquement à chaque offre émise et réputées acceptées dès signature par le Locataire. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des présentes Conditions Générales de Location, régissant les relations contractuelles entre lui et l'entreprise de Madame Lerbet Lamberti Charlotte au nom de Lydobox et les accepte sans réserve. Le Locataire reconnaît avoir pris connaissance des caractéristiques essentielles des produits loués ainsi que des tarifs de location.

### **1. Objet du contrat**

Les présentes Conditions Générales de location définissent les modalités de mise à disposition d'une borne photo série "ultra", couleur noir et ses équipements par Madame Lerbet Lamberti Charlotte et son entreprise Lydobox (Ei), siret 88072501500031 située au 24 avenue de la gare 21910 Saulon-la-chapelle, au client .....

### **2. Conditions de location**

Le Locataire doit avoir la capacité juridique et financière pour conclure un contrat. L'entreprise Lydobox se réserve la possibilité de soumettre la location à la présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation d'assurance civile. L'entreprise Lydobox se réserve le droit de refuser toute location si le Locataire ne présente pas de garanties estimées suffisantes, et ce sans avoir à se justifier.

La location des biens matériels n'est validée qu'après signature du devis et paiement d'un acompte de 50% du montant du devis. Une caution (dépôt de garantie) de 1 500 euros en chèque sera alors demandée au moment du retrait de la borne photo. Si aucun dépôt de garantie n'est remis, Lydobox se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la location du matériel.

### **3. Mise à disposition du matériel**

**3.a** *Le Locataire peut choisir de venir enlever lui-même le matériel au locaux de Lydobox situés au 24 avenue de la gare à Saulon-la-chapelle.*

La location prend effet au jour de la mise à disposition de la borne photo, pour la période stipulée sur le devis. Le Locataire s'engage à enlever le matériel lorsque celui-ci sera mise à sa disposition, à la date et heure convenue avec l'équipe Lydobox. Lors de l'enlèvement de la borne photo, la charge des risques est transférée au Locataire, qui en assume la garde matérielle et juridique sous son entière responsabilité. Un contrat de mise à disposition sera dressé entre le Locataire et l'entreprise Lydobox, et signé par les deux parties. Un exemplaire sera remis au Locataire. Lors de l'enlèvement, un état des lieux contradictoire sera effectué entre le Locataire et l'entreprise Lydobox, daté et signé des deux parties. Un exemplaire sera remis à chacune d'elles.

Lydobox s'engage à ce que la borne photo soit mise à disposition du Locataire en bon état.

La location et la garde juridique du matériel prennent fin le jour où la borne photo louée est restituée par le Locataire ou reprise par l'entreprise Lydobox.

### **3.b Livraison**

Le Locataire peut choisir, à la réservation de la prestation, de se faire livrer la borne photo à l'adresse de son choix (Dijon et alentours). Les frais de livraison sont à la charge du Locataire (établis dans le devis). Les prix sont variables en fonction du lieu de livraison. Lors de la livraison, un état des lieux contradictoire sera effectué entre le Locataire et l'entreprise Lydobox, daté et signé des deux parties. Un exemplaire sera remis à chacune d'elles. Un contrat de mise à disposition sera dressé entre le Locataire et l'entreprise Lydobox, et signé par les deux parties. Un exemplaire sera remis au Locataire. La location prend effet à la remise de la borne photo par Lyobox au Locataire et pour la période stipulée sur le devis. Le Locataire s'engage à être présent lors de la livraison de la borne photo, à la date et heure convenue avec l'équipe Lydobox. Le Locataire doit s'assurer que l'espace prévu pour la borne photo est accessible et sécurisé.

### **4. Utilisation des biens loués**

Le Locataire est tenu de protéger la borne photo contre toute dégradation. Il est déconseillé de placer la borne photo au soleil ou dans un endroit humide. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation de la borne photo et de ses équipements. Tout dysfonctionnement résultant d'une utilisation anormale de la borne photo durant toute la durée de location ne pourra être retenu contre l'entreprise Lydobox et sera facturé au Locataire. Le Locataire est averti que toute sous-location de la bornes photo loués est strictement interdite. La borne photo ultra et ses équipements doit être utilisée exclusivement dans le cadre prévu lors de la réservation. Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec soin et dans le respect des instructions fournies. Le matériel est sous l'entière responsabilité du locataire à compter de sa prise en charge jusqu'à sa restitution.

## **5. Restitution et reprise**

Le Locataire est tenu de restituer ou de mettre à disposition de l'entreprise Lydobox la borne photo et ses équipements loués à l'expiration du contrat de location, dans un état conforme à celui constaté lors de la mise à disposition. La borne photo louée ainsi que ses équipements ne peuvent être restitués que pendant les heures convenues avec l'entreprise Lydobox. Tout retard de restitution total ou partiel des biens loués entraînera l'application de pénalités de retard correspondant à 100 euros par jour de retard et ce des la première journée.

Les équipements ne sont considérés comme restitués, et la garde juridique transférée à l'entreprise Lydobox, qu'après remise du bon de restitution signé constatant l'état loués contradictoirement par l'entreprise Lydobox et le Locataire. En cas de non-restitution des équipements loués, quelle qu'en soit la cause, le dépôt de garantie de 1 500 euros remis lors de la remise de la borne photo sera encaissé de plein droit par Madame Lerbet Lamberti charlotte à l'entreprise de Lydobox. En cas de dégâts occasionnés à la borne photo et/ou à ses équipements pendant la période de location, Lydobox retiendra sur le dépôt de garantie la somme équivalente au montant des réparations. Si aucune réparation n'est possible, ou bien que l'ensemble des dégâts occasionnés rends la borne et/ou ses équipements inutilisables, Lydobox encaissera la totalité du dépôt de garantie et le Locataire s'engage à faire appel à son assurance civile afin de rembourser les frais de remplacement ou de réparation des biens endommagés. Le Locataire est tenu de signaler tout problème ou dysfonctionnement dès qu'il en a connaissance à l'entreprise Lydobox.

## **6. Tarifs et modalités de paiement**

**Les tarifs sont précisés dans le devis, accepté et signé par le client.**

**Un acompte de 50% est exigé à la réservation payable par virement bancaire ou via un lien de paiement par carte bancaire.**

**La date de réservation sera bloquée à réception de votre acompte.**

**Le solde est à régler à la remise du matériel par carte bancaire ou espèces.**

**Une caution (dépôt de garantie) de 1 500 euros en chèque sera demandée lors du retrait du photobooth.**

**Une pièce d'identité vous sera également demandée au retrait de la borne photo et des équipements.**

## **7. Modification & annulation de réservation**

Les modifications concernant l'ajout ou la suppression d'options au devis, ou la modification des dates de restitution ou de livraison de la borne photo et de ses équipements, seront acceptées jusqu'à un mois avant l'événement selon possibilité.

Annulation de réservation par le Locataire:

Annulation à plus de 90 jours avant la date de l'événement: remboursement à 50% de l'acompte.

Annulation à moins de 90 jours: l'acompte reste acquis par l'entreprise Lydobox

Annulation de réservation par le Loueur:

En cas d'annulation par le Loueur, le locataire sera intégralement remboursé des sommes versées.

Le Locataire dispose d'un droit de rétractation de sept (7) jours francs à compter de la réservation (signature du devis). Dans ce cas, Lydobox restituera le montant versé lors de la réservation dans un délai de trente (30) jours maximum suivant la réception de la demande de rétractation.

## **8. Données nominatives et utilisation des photos**

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. L'entreprise Lydobox s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données personnelles (RGPD) telle que définie dans le devis.

L'entreprise Lydobox se réserve le droit d'utiliser les photos prises avec la borne photo à des fins promotionnelles. Lydobox pourrait utiliser certaines photos sur son site web, brochures, publicités ou autres. Le Locataire peut s'opposer à cette utilisation en le signalant expressément par écrit.

**DATE ET SIGNATURE:**

Précédée de la mention manuscrite "J'ai lu et j'accepte les conditions générale de location"